

■ **Alain Spraul**, à Mervelier, Exploitation de l'hôtel-restaurant de la Couronne, Raison individuelle (FOSC no 12 du 18.01.1994, p. 346). Par jugement du 18.3.2002, le Juge civil du Tribunal de Première Instance à Porrentruy a prononcé la faillite du titulaire. L'exploitation ayant cessé, la raison est radiée d'office.

Journal no 336 du 19.03.2002
(00398758 / CH-670.1.001.565-1)